

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 juillet à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. – M. GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - M. - RELET J-M. – Mmes COUTANT S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - M. BERTHOME F. - Mmes BRILLET L. - ROUXEL M. - GRIT G. - BLAIS G. – M. LIAIGRE T. - Mme PERROCHEAU N.

Absents : Mme LOPEZ M-C. qui a donné pouvoir à Mme PERROCHEAU N. – Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. DUFAUT P.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

2019.44 – Réhabilitation de l'ancien logement de fonction du foyer-logement : approbation du programme et de l'enveloppe financière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un montant estimatif de l'opération de 115 600 euros hors taxes, dont 100 000 euros hors taxes de travaux.

2019.45 - Acquisition des parcelles cadastrées 16, 47, 51 de la section AC et 1405 de la section A

Le conseil municipal, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 16, 47, 51 de la section AC et 1405 de la section A, d'une superficie totale de 21 344 m².

2019.46 - Acquisition de la parcelle cadastrée 95 de la section AO

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 95 de la section AO, d'une superficie totale de 189,50 m².

2019.47 – Convention avec le SyDEV : remplacement des projecteurs du terrain d'entraînement de football

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le remplacement des projecteurs du terrain d'entraînement de football par une solution LED.

2019.48 – Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs : servitudes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le principe d'instauration d'une servitude au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée sous le numéro 91 de la section AO appartenant à la commune de SOULLANS.

2019.49 - Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la mise à disposition du 23/09/2019 au 23/10/2019, du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

2019.50 - Mise en place d'un règlement intérieur des équipements sportifs – Autorisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur des équipements sportifs.

2019.51 – Demande d'aide financière pour le raccordement de la mairie au très haut débit (FttE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du syndicat Vendée Numérique une aide pour le développement de la fibre à son taux maximum, soit 5 000 euros.

2019.52 - Transformation d'un poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer un poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe, à compter du 1^{er} août 2019.

2019.53 – Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème}.

2019.54 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice dans l'affaire Transports Pajot Elineau

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'affaire précitée, à ester en justice en défense de la requête introduite devant le tribunal Administratif de Nantes, ainsi que dans le cadre des procédures d'appel jusqu'à intervention de la décision définitive.

2019.55 - Détermination du nombre de délégués communautaires à compter de 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition suivante :

Collectivité	Population	Répartition de droit commun	Accord local proposé
Saint-Jean-de-Monts	8 636	12	14
Soullans	4 220	6	7
La Barre de Monts	2 193	3	4
Notre Dame de Monts	2 066	3	4
Le Perrier	1 989	2	3
TOTAL	19 104	26	32

2019.56 – Communication des observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de débattre sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Pays de la Loire concernant la gestion de la Communauté de communes Océan-Marais au cours des exercices 2014 et suivants.

2019.57 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 30

Fait à Soullans, le 9 juillet 2019

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

